

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Léa MARIÉ, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric BAINVEL

DÉLIBÉRATION : 2024-190

OBJET : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS GIGALIS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

DÉLIBÉRATION : 2024-190  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS GIGALIS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

Le Syndicat Mixte Gigalis a été créé en 2000 sous l'impulsion du Conseil régional des Pays de la Loire avec pour but initial le développement des réseaux de télécommunications électroniques en tant que fournisseur, permettant ainsi aux entités publiques de pouvoir bénéficier des leurs offres et services de raccordement.

En 2015, Gigalis a créé une centrale d'achats dédiée aux services numériques et télécoms afin d'étendre son offre. Ces services consistent en l'acquisition de fournitures de biens et de services destinés à des acheteurs publics, Gigalis ayant le rôle de « grossiste ».

En vue de répondre à ses besoins d'accès à Internet et à quelques nécessités d'interconnexions « réseau » intersites, la ville s'appuie sur les compétences de Gigalis depuis déjà de nombreuses années.

En proposant d'adhérer à la centrale d'achats, la ville se dote d'un véhicule juridique supplémentaire lui permettant de répondre à ses besoins d'achats, tout en garantissant la sécurisation juridique de la procédure. En particulier, la Ville pourra recourir aux marchés passés par Gigalis pour l'acquisition de matériels numériques reconditionnés (PC, PC portables...).

La Ville restera libre de recourir ou non à la Centrale d'achats pour tout ou partie de ses besoins à venir. L'adhésion au dispositif de Centrale d'Achats, proposée par le Syndicat Mixte Gigalis, est gratuite (article 5 de la convention).

Compte tenu de l'intérêt pour la Ville de Saint-Herblain d'adhérer à la centrale d'achat de Gigalis, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint aux finances, relations aux entreprises et affaires générales à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 09/12/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric BAINVEL

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/12/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le :12/12/2024